

Décryptage d'un blitzkrieg

La révision générale des politiques publiques (RGPP), lancée dès juin, est considérée par le Président de la République, qui en est le seul arbitre, comme une pièce maîtresse de sa politique de rupture.

Elle est aussi censée lui permettre de ramener la France dans les critères de Maastricht. Le principe est de « passer au crible les dépenses de l'État à partir d'un questionnaire simple » : « Que faisons-nous ? Quels sont les besoins et les attentes collectives ? Faut-il continuer à faire de la sorte ? Qui doit le faire ? Qui doit payer ? Comment faire mieux et moins cher ? Quel doit être le scénario de transformation ? ». Dans les faits, comme on le verra, cela se traduit encore plus simplement par : Que peut-on supprimer ? Que peut-on externaliser ou privatiser ? Que peut-on réduire ou fusionner ?

Prolongement et amplification des audits Copé, la méthode consiste à faire auditer un par un les ministères et les politiques publiques par des équipes conjointes d'inspecteurs généraux et de conseillers privés. En pratique, les fonctionnaires de Bercy ont, à côté des grandes entreprises de conseil, un rôle prépondérant. De l'aveu même de hauts fonctionnaires des autres ministères, ceux-ci doivent passer leur temps à justifier de l'intérêt de leurs missions, les sbires du grand argentier se proposant « de supprimer tout ce qu'ils ne comprennent pas » ! Seul le ministère de l'Intérieur semble en mesure de leur disputer leur influence, fort de l'écoute et de l'appui du secrétaire général de l'Elysée, véritable maître d'œuvre de l'opération. Deux fois par mois, il co-préside avec son alter ego de Matignon un comité de suivi auquel les ministres ne sont conviés que pour étudier les sujets de leur ressort.

Les réformes sont ensuite arrêtées par un conseil de la modernisation des politiques publiques qui réunit les ministres autour du président de la République. Une première

étape a ainsi été franchie avec la réunion du conseil le 12 décembre. Les conclusions ont été regroupées dans un document disponible sur le site de la RGPP (voir l'encart « Pour en savoir plus... »). Le constat est clair : les mesures déjà annoncées à ce stade constituent une offensive générale contre l'organisation de la fonction publique. Si on y ajoute un calendrier à marche forcée, l'impression domine qu'on est en présence d'une guerre éclair visant à abattre l'ennemi avant qu'il n'ait eu le temps de s'organiser.

résumé

La révision générale des politiques publiques consiste à passer au crible l'ensemble des missions de l'Etat avec l'objectif de réduire de 150 milliards son budget et, du même coup, ses effectifs. Sous couvert de modernisation et de simplification, les mesures déjà annoncées constituent une remise en cause complète des fondements et de l'organisation de la fonction publique. Encore ne sont-elles qu'une première étape avant le big-bang prévu en mars ou avril.

Le MEDAD et les ITPE sont concernés au premier chef : fusion des DDE/DDAF, prélude peut-être à leur intégration dans les préfetures, fusion DRE/DRAF/DIREN, suppression de missions techniques, probables externalisations ou passages en agences de celles qui seront conservées, avant même la remise en cause annoncée de l'ingénierie publique. Qui plus est, les mesures prévues dans le domaine des GRH sont autant de coups portés au statut des fonctionnaires et remettent dangereusement en cause le statut et les principes de construction de la compétence et des carrières de notre corps. Il faut donc se mobiliser.

La philosophie : l'entreprise Etat

Le texte :

■ *L'Etat partage avec les entreprises des exigences d'efficacité et de qualité de la gestion. Il doit apprendre de leur expérience, notamment dans la modernisation de la GRH et des procédures internes.*

Commentaire :

- « Recentrer les administrations sur leur cœur de métier, contrôle interne comptable, tel qu'il est organisé par les directions financières des grandes entreprises, performance, gains de productivité » : au fil du document, les termes qui font référence au monde de l'entreprise ne manquent pas. Ce n'est pourtant pas le SNITPECT qui contestera l'exigence d'efficacité ou le besoin de modernisation de la GRH, nous militons depuis trop longtemps dans le vide pour une vraie GPECC. Mais il ne s'agit pas ici que de cela. Mises bout à bout, ces références montrent en fait que le projet n'est pas seulement de s'inspirer de telle ou telle méthode du privé mais bien de calquer l'organisation de l'Etat sur celle d'une entreprise, voire de transformer de fait les services en autant d'entreprises : on y reviendra plus loin avec les agences de service public.
- Ce qui choque ce n'est pas le souci de réforme ou de modernisation mais bien la philosophie, pour ne pas dire l'idéologie, qui sous-tend la démarche. Elle est d'ailleurs soulignée dès l'abord puisqu'il s'agit bien d'aller vers "un Etat allégé" et géré, partout où c'est possible, avec les mécanismes du marché. "Recentrage sur le cœur de métier, gain de productivité" : ce sont, après tout, les mêmes termes qui sont utilisés dans le privé pour justifier les plans sociaux et leurs cortèges de licenciements. A vrai dire, ce qui choque plus encore, c'est qu'à aucun moment il ne soit rappelé les valeurs et les principes qui fondent la fonction publique.

Les mouches s'attrapent-elles avec du vinaigre ?

Le texte :

- Cette démarche permet aussi de mieux valoriser le travail des fonctionnaires, en adaptant la nature de leurs tâches à l'évolution des besoins des citoyens et en payant mieux des fonctionnaires moins nombreux.
- L'ensemble de ces transformations nécessitera une forte implication de tous les agents publics, et singulièrement des cadres.

Commentaire :

- Le gouvernement (l'Élysée...) aurait compris que pour imposer ses réformes, il lui faudrait s'appuyer sur les fonctionnaires ; du moins le feint-il, car il est plutôt à craindre qu'il ne s'agisse que d'une manœuvre pour désarmer leur hostilité. L'argument massue qu'il répète à l'envi est que la réforme permettra de mieux payer les agents. Nous partageons au moins le constat sous-jacent que les fonctionnaires sont insuffisamment payés et que leur pouvoir d'achat s'érode inexorablement. On ne peut donc que s'étonner que le gouvernement refuse toute augmentation du point d'indice. Surtout, nul n'est dupe du marché "emplois contre augmentations" : au final, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne permettra que quelques dizaines d'euros d'augmentation mensuelle par agent. Si on imagine que cela puisse aboutir à des résultats tangibles, c'est bien que l'on envisage des mesures plus drastiques.
- De même, il faudrait se féliciter de l'affirmation que rien ne se fera contre les agents en particulier les cadres. Sauf que, là non plus, les actes ne sont pas en accord avec les discours. Comment ne pas constater le mépris avec lequel sont traités depuis des mois ces derniers et leurs organisations syndicales ? Pourtant, en tous cas pour les ITPE, des mesures concrètes et peu coûteuses suffiraient pour démontrer une réelle considération : ouverture de la négociation globale sur le dossier de l'ISS, aboutissement du statut à trois grades, pyramidage du corps (avec un taux pro/pro à 12 %), note d'orientation sur le positionnement du corps... Autant de revendications sur lesquelles aucune avancée n'a été obtenue en 2007.

Une administration centrale en peau de chagrin

Le texte :

- Le Président de la République a décidé que le nombre de structures d'administration centrale sera divisé par deux. Elles seront réduites et concentrées sur leur rôle : concevoir les politiques publiques et contrôler leur bonne exécution.
- Pour le MEDAD, nouvel organigramme, centré sur les enjeux fondamentaux, qui permet le passage de trente-cinq directions d'administration centrale à cinq grandes directions métier et un secrétariat général.
- La création du MEDAD constitue un big bang administratif et doit donc s'accompagner d'une organisation administrative qui permette de répondre aux priorités définies lors du Grenelle de l'Environnement aux niveaux central et local.

Commentaire :

- Passons sur l'oukase présidentiel. Par contre, on ne peut que s'étonner de la méthode. Encore une fois, on décide arbitrairement de réduire les structures, quand ce ne sont pas les effectifs, sans analyse préalable des besoins, des priorités et des missions. Comme toujours, on fait du Meccano avant de se poser les questions de fond.
- On peut pourtant trouver pertinente l'idée de ramener les administrations centrales sur leur rôle premier de conception et de contrôle des politiques. Le SNITPECT n'a pas dit autre chose dans ses écrits (voir en particulier le rapport approuvé au congrès 2007 « pour une refondation des services techniques déconcentrés ») quand il pointait la tendance de l'administration centrale à toujours grossir au détriment des services déconcentrés. Encore faut-il ne pas systématiser à outrance. Dans le domaine d'activité des ITPE, l'aménagement du territoire et le développement durable, il peut être utile de garder des compétences opérationnelles au niveau national, ne serait-ce que pour assurer l'équilibre entre les territoires.
- Admettons-le, avec la création du MEDAD, conserver en l'état l'empilement des administrations centrales n'aurait eu aucun sens car cela n'aurait pas permis de donner de la lisibilité et une vraie capacité de pilotage. Mais, là aussi, force est de constater que la construction de l'édifice s'est faite sans définition préalable de la stratégie ministérielle. Et ne parlons même pas de concertation !...
- Au final, le SNITPECT ne peut que regretter une fois de plus que la gestion des moyens soit dissociée de la définition de la stratégie avec le maintien d'un secrétariat général, qui n'est en fait peu ou prou que l'ex-DGPA/DGA, et d'un commissariat général (l'ex-SG, qui pour le coup n'est pas même évoqué dans la RGPP). On croit deviner que l'invention de ce dernier vise à doter le MEDAD du rôle et de la capacité d'évaluer les politiques publiques à l'aune du développement durable. Si en plus, cela recèle l'intention d'assurer enfin un vrai pilotage transversal des directions de programme, peut-être pourra-t-on considérer qu'il y a là une avancée, encore insuffisante mais intéressante. La meilleure preuve en serait que la totalité du RST élargi (ex-Equipement et ex-Environnement) et l'ingénierie publique lui soient rattachés.
- Pour autant, le SNITPECT continue à dénoncer avec force la mascarade, à seule fin de communication, qui consiste à réduire l'horizon stratégique du MEDAD aux conclusions du Grenelle. Non seulement ces dernières ne constituent qu'un inventaire à la Prévert sans réelle portée opérationnelle pour notre ministère, pour la plupart en tous cas, mais de surcroît, elles laissent des pans entiers de son activité sans stratégie.

Les nouveaux rois des régions

Le texte :

- *Le niveau de droit commun du pilotage local des politiques publiques de l'Etat sera le niveau régional, avec passage de plus de trente directions régionales et délégations à moins de dix et d'une plus grande déconcentration à ce niveau.*
- *Création de directions régionales du développement durable (DRDD ?), garantissant la cohérence des politiques du ministère au niveau territorial, qui reprendront les missions du ministère actuellement assumées par les DRE, les DIREN et les DRIRE.*
- *Le Président de la République a souhaité, par ailleurs, que les préfets disposent de plus de marge de manœuvre dans la gestion de l'Etat au niveau local, de plus de moyens pour permettre une mobilité fonctionnelle des agents et pour mieux répartir les effectifs entre les services placés sous leur autorité.*

Commentaire :

- L'idée de concentrer au niveau régional les fonctions de pilotages et de programmation rejoint les propositions du rapport précité. Le SNITPECT y défendait cependant la séparation des services, gage d'une pluralité des approches, quitte à en revoir les périmètres.
- Le parti pris retenu par la RGPP, s'il n'est pas explicité dans le document, est de faire correspondre les services régionaux avec le périmètre des ministères. C'est un pis aller qui nous paraît pourtant plus satisfaisant que la poursuite, envisagée un temps, des fusions DRIRE/DIREN, à côté de DRE maintenue à l'identique. Deux incertitudes demeurent cependant qu'il semble essentiel de lever au plus tôt.
- Sur le rattachement en tout ou partie des DRIRE aux futures DRDD, le document n'est pas cohérent. Pour être conforme aux orientations approuvées lors du congrès, il nous paraît que seule la partie des DRIRE relevant du développement durable devrait en faire partie. Qui plus est, en cas de rattachement complet, le corps des mines exigerait que le MINEFE assure non seulement une co-tutelle (dès lors bien naturelle) sur les DRDD mais aussi leur « co-gestion » ! Autant dire, dans une stratégie du fort au faible dont l'Equipement a déjà pu constater les effets dans le cadre des DDEA, que cela s'apparente à une tentative d'OPA hostile !
- La deuxième incertitude concerne le devenir des missions relevant du ministère du Logement et de la Ville. Dans la logique RGPP, elles devraient dépendre d'une direction régionale spécifique. Or, on conçoit difficilement, au demeurant dans un pays devenu majoritairement urbain, qu'on dissocie la politique de la Ville de l'aménagement du territoire... De la même façon, créer une césure artificielle entre la politique de l'habitat et celle du logement serait d'autant plus absurde que là réside un des enjeux majeurs du Grenelle. Le MEDAD défend la même position mais il n'est pas sûr qu'il soit entendu.
- La volonté de renvoyer la gestion des moyens et des effectifs au niveau local risque fort de donner tous pouvoirs aux préfets et de soumettre l'ensemble des politiques ministérielles aux diktats du seul corps préfectoral. On peut d'ailleurs craindre pour la dimension technique de l'Etat : les préfets sont rarement connus pour leur passion de ces basses œuvres qui ont, de surcroît, l'irritante tendance à empêcher les prises de décision sereines (sic). Sans même parler des disparités entre les territoires que cela risque d'engendrer. Mais il est vrai qu'il n'y a sans doute pas là de quoi perturber un gouvernement qui considère que la meilleure façon de gérer l'aménagement du territoire est de mettre les régions en concurrence.

Des services départementaux à l'encan

Le texte :

- *Le niveau départemental, niveau de mise en œuvre, ne sera plus organisé en fonction des périmètres des ministères, mais selon l'organisation la plus opérationnelle, en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique, de la mise en œuvre des politiques publiques, avec le souci d'avoir une organisation de l'Etat plus lisible et plus simple pour les citoyens et les collectivités locales.*
- *Les préfets de département seront placés sous l'autorité des préfets de région. Les missions exercées à ce niveau seront réorganisées en cinq ou six grandes missions.*
- *Ainsi, l'expérimentation de la fusion des DDE et des DDAF qui a été conduite et évaluée positivement notamment au regard de sa compatibilité avec un futur schéma d'organisation générale, sera-t-elle généralisée en deux vagues, au 1^{er} janvier 2009 et au 1^{er} janvier 2010. Objectif : donner plus de cohérence à la politique d'aménagement du territoire, garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement.*

Commentaire :

- Là aussi, le principe général d'organisation est conforme aux orientations du rapport « pour une refondation des services techniques déconcentrés ». On peut de même partager les objectifs des futures DDEA. Toutefois, notre revendication dépassait la fusion arbitraire des DDE et DDAF, telle qu'expérimentée dans huit départements. Pour le SNITPECT, il est essentiel de commencer par définir un champ d'activité et des missions cohérents. Cela suppose de concevoir un projet stratégique qui dépasse d'ailleurs le périmètre de ces deux services.
- Mais affirmer qu'on mène cette réforme sur la base d'une évaluation positive, c'est ériger soit le mensonge, soit la dissimulation en mode de gestion. Car d'évaluation, il n'y jamais eu ; ou alors si confidentielle (mais alors, pourquoi ?) qu'elle n'a jamais été communiquée... Or, en dépit de l'aveuglement de notre administration, le constat fait par les organisations syndicales,

.../...

.../...Des services départementaux à l'encan (suite)

en fonction des retours du terrain, était lui sans appel (voir le Flash « fusion : danger ! » de juillet 2007).

- Surtout, le danger majeur reste celui de l'intégration dans les préfetures. Il n'est en effet pas écarté, loin s'en faut ; le corps préfectoral, soutenu par l'Intérieur, continue son travail de sape en vue de la deuxième étape. Cela représente un risque de disparition pure et simple de l'Etat opérateur et de l'Etat garant, voire même des missions techniques au sein de cette fonction publique.
- Division par deux du nombre d'administrations centrales, DRDD, OPA des corps des mines et des IGRF, DDEA en préfetures : tout cumulé, quelle place reste-t-il pour les ITPE, quel positionnement dans la hiérarchie de ces services, quel déroulement de carrière ? On peut très sérieusement se poser la question ! Aussi est-il essentiel d'obtenir des engagements sur le positionnement du corps. Il est, entre autres, impératif et urgent que la note d'orientation du corps soit remise en chantier !

Le MEDAD en voie de délitement

Le texte :

- *Mettre en place une évaluation robuste et une véritable programmation économique et financière des projets d'investissement publics ; amélioration de la programmation et des procédures de choix des grands programmes d'investissement.*
- *Amélioration de l'efficacité de la sécurité routière : recentrage sur les risques les plus élevés (réseau secondaire, lutte contre l'alcool au volant).*
- *Modernisation de l'organisation de l'examen du permis de conduire, confiée à un opérateur spécifique, afin de réduire les coûts et d'améliorer le taux de réussite.*

Commentaire :

- On l'a déjà perçu avec l'échelon départemental : la mise en place du MEDAD est l'occasion de parachever le travail de dépeçage déjà engagé ces dernières années à l'Équipement. Certains ne parlent d'ailleurs plus que de fusionner les "restes des DDE" avec les DDAF (elles-mêmes mises à mal, il est vrai) !
- Le dossier de la sécurité routière est à cet égard symptomatique : dans la RGPP, cette politique relève du seul ministère de l'Intérieur ! Tout n'est donc plus qu'affaire de répression, il n'y a désormais plus de problèmes d'infrastructures.
- L'examen du permis de conduire serait externalisé. C'est évidemment grave en soi et appelle une nécessaire solidarité avec nos collègues inspecteurs ; mais surtout c'est la préfiguration de ce qui pourrait advenir de nombre de missions, y compris les plus régaliennes. Il n'est que de regarder les sujets à l'ordre du jour de la deuxième phase et la volonté de multiplier les agences de service public pour s'en convaincre (voir plus loin).
- Si la volonté d'évaluer les projets d'infrastructures n'est pas contestable, a fortiori s'il s'agit de prendre en compte leur impact en terme de développement durable, cela ne doit pas cacher un désengagement et une externalisation/privatisation (par le biais des PPP par exemple). D'ailleurs, la formulation laisse craindre que la programmation des infrastructures ne soit désormais soumise qu' à la seule logique financière.
- Au bout du compte, on peut se poser la question : que restera-t-il du MEDAD ???

Un État de 10 000 fonctionnaires

Le texte :

- *Les administrations de gestion s'apparentent fortement à des entreprises de production des services, qui doivent faire face à une charge donnée dans les meilleures conditions de qualité et d'efficacité. Il est possible d'offrir, au sein de l'État, une plus grande souplesse de gestion, en matière budgétaire, comme de GRH.*
- *La mise en place d'agences de service public, sur le modèle suédois, sans personnalité morale, mais disposant d'une autonomie et d'une souplesse de gestion accrue et d'une gouvernance assurant la responsabilité de leurs dirigeants, permettra de répondre aux besoins des administrations chargées de la mise en œuvre des politiques, tout en permettant à l'Etat de contrôler les objectifs et les résultats des politiques qu'il finance et dont il est responsable. Des expérimentations de ce nouveau mode de gestion publique seront mises en œuvre.*
- *L'Etat doit aussi développer l'externalisation de certaines fonctions, qui exigent des compétences techniques particulières : cette démarche, entreprise avec succès par le ministère de la défense, sera conduite sur la gestion du parc automobile.*
- *Les établissements publics de tous les ministères ne seront pas à l'écart de cette évolution. Il est nécessaire, en effet, de remédier à leur trop grand nombre, qui conduit à la fois à une perte de contrôle sur les politiques publiques et sur l'évolution des effectifs. Les opérateurs qui interviennent sur le même champ pourront être fusionnés.*

Commentaire :

- Que l'administration soit ramenée au rang d'entreprise de production, cela laisse pantois ! Quelle conception du service public !

nnaires ?

- En quelques propositions habilement présentées, ce qui apparaît, c'est la volonté de totalement bouleverser notre modèle de service public. La référence est explicite : il s'agit de s'inspirer du modèle suédois. Dans celui-ci, l'Etat ne compte plus que 4 200 fonctionnaires, le reste des agents publics (1,3 million tout de même) étant soit en collectivités, soit sous contrat dans des agences. A cette aune, combien de fonctionnaires d'Etat resterait-il en France : 10 000 ? Et au MEDAD : 300 ?
- Ces agences de service public sont en fait des quasi-entreprises à qui l'Etat assigne un objet, des objectifs annuels et un budget, et qui a ensuite une totale liberté pour gérer la méthode et les moyens. Ce système permet des ajustements faciles des effectifs et la suppression discrète de missions.
- Or, le danger est encore plus grand au MEDAD qu'ailleurs : dans la logique telle qu'elle est présentée, les fonctions techniques ont toutes les chances d'être les premières visées. C'est évidemment le cas pour les DIR, mais cela le sera tout autant pour le RST, l'IP, les permis de construire (s'ils ne sont pas d'autorité totalement transférés aux collectivités), voire la gestion des risques. Autant de thèmes qui seront d'ailleurs étudiés dans le cadre de la RGPP d'ici avril... Dans la logique du système suédois, cela va même plus loin : pourquoi par exemple conserver des administrations pour le paiement des aides et subventions. Quand on regarde la fusion ANPE/ASSE-DIC ou la réforme des services des payes et des pensions, on comprend aisément qu'il n'y a pas de limite à l'exercice.
- C'est tout aussi vrai pour les établissements publics qui n'échapperont pas à l'effort de « rationalisation ». Nous ne contestons pas le principe du renforce-

ment du contrôle politique sur ces organismes puisque nous n'avons eu de cesse de rappeler aux ministres successifs leurs responsabilités en la matière (voir en particulier l'audit Copé sur VNF). Mais encore une fois, on cherche à habiller de vertu une mesure dont l'objet premier est, à l'évidence, de réduire les effectifs. Il faut y prendre garde car dans un tel contexte, nul n'est à l'abri des conséquences de la RGPP, que ce soit par exemple VNF, l'ENTPE, les agences de l'eau, etc.

- Il convient donc d'être extrêmement vigilants sur le prétexte de la souplesse, certes séduisant mais fallacieux, pour faire passer l'externalisation. *In fine*, cela risque fort de se traduire par une mise en coupe réglée de tous les services et par la fin du statut de fonctionnaire. Il ne faut pas davantage se laisser abuser par l'habillage de l'expérimentation : les exemples récents ont tous démontrés que cette dernière n'est que le prélude à une généralisation systématique (confer les DDEA, les DRIREN, la régionalisation de l'ISS, la mise en place des R-BOP, etc.).
- Dans un tel cadre, où un nombre de missions croissant (du moins celles qui subsisteront) serait confié à des agences, quel sens auront encore les notions de corps, de grade et d'adéquation grade/emploi ? Même si ces agences ne sont pas généralisées, il y a donc urgence à consolider les avancées statutaires que nous réclamons depuis nombre d'années, en particulier le troisième grade. Sinon, qu'advient-il dans ces agences de l'accès au troisième niveau de fonctions pour les ITPE puisque rien ne garantit que les emplois fonctionnels y seront reconnus. On peut d'ailleurs tout autant s'inquiéter du devenir du principalat. Dès lors, c'est tout l'édifice statutaire et de gestion du corps qui risque de s'écrouler.

Mort aux statuts !

Le texte :

- *Le préfet disposera de plus de moyens pour permettre une mobilité fonctionnelle des agents, qui pourront ainsi rester au sein de la même résidence administrative, tout en connaissant une évolution de leur carrière, et pour mieux répartir les effectifs entre les services placés sous leur autorité.*
- *Dynamiser les parcours professionnels et créer, pour chaque fonctionnaire, un droit effectif à la mobilité : impossibilité pour l'administration de s'opposer au départ d'un agent vers un autre emploi (sous réserve d'un préavis), suppression des entraves liées au statut du fonctionnaire pour exercer des missions de niveau comparable, mise en place de primes encourageant la mobilité ou accompagnant la réorganisation des services, création d'une indemnité de départ volontaire.*
- *Les fonctionnaires seront mieux accompagnés dans le déroulement de leur parcours professionnel. Ils seront rémunérés à la performance et intéressés aux gains de productivité.*
- *Simplification des mises à disposition des fonctionnaires et possibilité de mises à disposition de salariés du privé dans l'administration.*
- *Substitution progressive d'un entretien d'évaluation à la notation, extension aux cadres de la rémunération en fonction des résultats, accroissement des échanges public-privé.*

Commentaire :

- Ces nouvelles modalités sont la porte ouverte à une gestion déconcentrée, autrement dit à la fin de la gestion nationale. Le document se garde bien de préciser à ce stade si toutes les catégories de personnel sont concernées mais, faute de précision, on peut le craindre. Or, c'est bel et bien la construction des carrières, principe de base sur lequel s'est construit avec

.../...



.../...Mort aux statuts (suite)

succès le corps des ITPE, qui serait dès lors remis en cause. Après le risque de l'enfermement dans des filières du fait de la LOLF, on ajoute aujourd'hui le risque de l'enfermement géographique. Car à l'échelle de notre corps, c'est bien toute la mécanique de mobilité qui risque de se trouver grippée, les agents étant implicitement incités à rester sur leur bassin d'emploi. Au final, appliquée indistinctement, la mesure pourrait bien aller, en tous cas pour les ITPE, à l'encontre de l'effet recherché !...

- On ne peut de même que s'inquiéter de la liberté laissée aux préfets de « mieux répartir les effectifs ». Jusqu'où ira-t-elle : jusqu'à transformer le droit à la mobilité en un devoir (ou une très amicale pression...) ?
- Concernant ce droit, il faut prendre gare aux illusions. Pense-t-on vraiment que tout le monde pourra partir où il veut quand il veut ? Faudrait-il pour cela avoir un point de chute ! Or, à supposer que les chefs de service aient vraiment l'obligation d'accepter la mutation d'un de leurs agents, aucune contrainte n'est a priori prévue pour les services d'accueils, surtout quand il s'agira d'agences.
- La possibilité ouverte d'exercer des missions de niveau comparable dans n'importe quel corps est évidemment une façon de miner les statuts. Dommage qu'on n'en profite pas pour supprimer les contraintes à la promotion et à l'accès à tous les niveaux de fonctions ! De toute façon, toutes ces questions risquent rapidement de devenir secondaires, entre la multiplication des agences et la possibilité de recruter des salariés du privé, y compris par simple mise à disposition. Au final, on pourrait aboutir à une fonction publique non seulement de métiers (« l'organisation de la fonction publique par métiers, et non plus par corps, c'est la grande rupture dont notre Etat a besoin » a affirmé le chef

de l'Etat lors de ses vœux aux fonctionnaires) mais même à une fonction publique de mission... Le contrat à objet déterminé appliqué à la sphère publique !

- Faut-il rappeler qu'il y a un an, le précédent gouvernement avait fait voté en catimini la possibilité pour les fonctionnaires radiés de bénéficier des allocations de chômage ? On commence peut-être à mieux percevoir l'utilité de la mesure...
- Passons sur la prime de mobilité : cette simple évocation suffira à faire grincer les dents de ceux qui ont connu le précédent de la dernière décentralisation. Mais avec l'indemnité de départ, les masques tombent. C'est si vrai que le MEDAD qui travaille actuellement sur le devenir de l'IP concurrentielle dans le cadre de la RGPP, envisagerait la mise en place d'une telle prime pour ceux de ses agents qui accepteraient de quitter la fonction publique pour créer leur propre bureau d'étude !!! La loi de dégageant des cadres n'est plus très loin.
- Ce n'est pas le SNITPECT qui protestera contre le remplacement de la notation par l'évaluation : cela fait bien longtemps que les ITPE ne tiennent plus comptent de leur note pour ne s'intéresser qu'aux appréciations. C'est une évolution salutaire que notre syndicat défend de longue date. On aurait pu tenir le même propos pour la rémunération au mérite si précisément notre longue pratique de cette mesure ne nous avait permis d'en connaître tous les méfaits. Mais le but affiché ici va encore plus loin : il n'est plus seulement question de rémunération au mérite mais à la performance !!! Or, si les mots ont un sens, cela constitue un glissement sémantique grave, a fortiori dans le cadre de la fonction publique, puisque c'est substituer des critères quantitatifs aux objectifs qualitatifs.

Sus au paritarisme !

Le texte :

- *Un ministre pourra modifier l'architecture de ses services, sans être obligé de prendre un décret. Les consultations formelles seront supprimées lorsqu'une vraie consultation – à l'image du Grenelle de l'environnement par exemple – aura déjà eu lieu, ce qui permettra d'accélérer la prise de textes.*
- *Allègement des règles relatives à l'organisation des ministères, tant dans les consultations préalables que dans l'organisation (structure en sous directions, choix du nombre et de la nature des emplois d'encadrement et des personnes pouvant les pourvoir).*
- *Limitation des consultations préalables à l'édiction d'un texte.*

Commentaire :

- Avec de telles conceptions, on comprend mieux le peu d'empressement à mettre en place des CTP unifiés au MEDAD. Ce qui est annoncé n'est autre que la fin du paritarisme. Pourquoi, il est vrai, vouloir s'encombrer de ces contrariantes discussions avec les représentants du personnel ? Mais avec l'idée de la « vraie consultation », on atteint le summum de l'hypocrisie et du cynisme. Car cela signifie quoi ? Suffira-t-il dorénavant de réunir l'association des contribuables mécontents, celle des usagers de l'administration et le MEDEF, pour justifier de toute décision par dessus la tête des personnels ?!!
- Il n'y aura plus de consultations, donc plus de dialogue social ; et plus de contraintes, en particulier environnementales : quelle cohérence avec les conclusions du Grenelle...
- On annonce de même la fin des CAP puisqu'un ministre pourra décider seul non seulement le nombre et la nature des postes d'encadrement mais encore, sans autre forme de procès de qui les occupera. L'arbitraire n'est plus loin.

Le pire est à venir !

Le texte :

- *A la fin du premier semestre 2008, le gouvernement aura déterminé les grandes réformes structurelles. Chaque ministre disposera de sa feuille de route, avec les moyens qui lui seront alloués pour la mettre en œuvre au cours des trois prochaines années.*
- *Les schémas d'organisation seront arrêtés à l'issue de travaux interministériels qui débiteront avant la fin 2007. Une équipe projet interministérielle, rassemblée autour du Secrétaire général du gouvernement, du ministère de l'Intérieur, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, sera chargée de préparer le nouveau mode de fonctionnement de l'État déconcentré. Ces travaux devront proposer une déconcentration de la gestion des ressources humaines, sur une base plus interministérielle, autour de «bassins d'emplois publics locaux».*
- *Les travaux de la RGPP se poursuivent jusqu'au prochain Conseil de modernisation des politiques publiques d'avril 2008. Ils porteront notamment sur le permis de construire, la mission d'ingénierie concurrentielle, la politique de l'eau et le pilotage des opérateurs.*
- *Les mesures proposées à cet effet continueront de faire l'objet d'un dialogue intense avec les syndicats de fonctionnaires, dans le cadre des conférences en cours.*

Commentaire :

- Si on comprend bien, la première phase de la RGPP aurait donc fait l'objet d'un dialogue intense ?!! De qui se moque-t-on ! D'ailleurs, il suffit de se reporter au paragraphe sur le paritarisme pour comprendre le sens profond de la concertation qui anime cette démarche.

- Le prochain conseil de modernisation se tiendra donc en avril (toute coïncidence avec le fait que les élections municipales seront passées étant fortuite). Tout devrait aller très vite. On peut craindre que les annonces faites en décembre, qui en restent pour l'essentiel aux principes, seront alors détaillées et que d'autres viendront encore s'ajouter, peut-être plus radicales encore. Autant dire que ce laps de temps ne permettra ni étude approfondie, ni concertation sérieuse. A l'évidence, on cherche à ensevelir les organisations syndicales sous un fatras de réunions pendant que les vraies décisions se prendront ailleurs.
- Or, ce qui est en jeu, ce sont les fondements même de la fonction publique, son organisation, ses moyens et, in fine, le statut de fonctionnaire. Si on y ajoute la partialité évidente de certains auditeurs, on ne peut que redouter les résultats. Comment ne pas s'étonner par exemple que les conseils privés chargés des audits recommandent d'externaliser les services informatiques des CETE, alors qu'ils possèdent des divisions spécialisées dans le domaine. Et sans doute faut-il tout autant s'inquiéter que le pilotage de la réforme des services déconcentrés soit dévolu à l'Intérieur et au Budget.
- Ce qui est annoncé, c'est que le MEDAD sera encore concerné au premier chef par la deuxième étape. Considérant les thèmes restant à traiter (remise en cause de l'IP, politique de l'eau, permis de construire) et les précisions à apporter sur la première vague, le pire est certainement à venir ! Il y a danger : tout va aller très vite et très fort ! C'est notre avenir et celle du service public qui se joue dans les prochains mois : il faut que la mobilisation soit à la mesure du défi !

Mais encore...

- *Un budget devenu pluriannuel pour les années 2009 à 2011*
- *Réforme de l'immobilier de l'Etat*
- *Réforme de l'organisation des achats de l'Etat*
- *Réforme de la paye et des pensions des agents publics*
- *Mise en place de dispositifs de stabilisation automatique de l'assurance maladie reposant sur une meilleure maîtrise des dépenses*

pour en savoir plus

Le site du SNITPECT : la réforme de l'Etat

<http://www.snitpect.fr/spip.php?rubrique45>

Les sites de l'Etat : RGPP, direction générale de la modernisation de l'Etat et DGAFP

<http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/>

http://www.thematiques.modernisation.gouv.fr/_index.html

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique29.html>